



Rapport intermédiaire d'UCB relatif aux neuf premiers mois de l'exercice 2014 :

UCB poursuit sa croissance

- Hausse de 6% du chiffre d'affaires pour atteindre € 2,6 milliards (+8% à taux de change constants)
- Chiffre d'affaires combiné pour « CVN » de € 1 044 millions, soit une hausse de 23% (+26% à taux de change constants)
- Poursuite de la croissance sous-jacente des marchés émergents¹ et du Japon
- Perspectives financières confirmées

Bruxelles, Belgique – 24.10.14 - 7h00 (CEST) – information réglementée :

« UCB intensifie sa croissance durable : nos produits-clés, Cimzia[®], Vimpat[®] et Neupro[®], affichent des performances conformes à nos objectifs de pics de vente et à nos ambitions financières pour 2014. Nous continuons à affiner notre capacité opérationnelle et poursuivons la réaffectation réfléchie de nos ressources. Ce faisant, nous voulons réunir toutes les conditions pour devenir le leader biopharmaceutique préféré des patients » a déclaré Jean-Christophe Tellier, CEO élu d'UCB. « Nous sommes particulièrement satisfaits des premiers retours concernant Vimpat[®] en tant que monothérapie aux États-Unis, qui sera mis sur le marché à la mi-septembre afin que davantage de patients atteints d'épilepsie puissent en bénéficier[®]. »

Le chiffre d'affaires total des neuf premiers mois de 2014 est de € 2 647 millions (+ 6%), sous l'effet de la croissance (+ 23%) des ventes de Cimzia[®], Vimpat[®] et Neupro[®], dont le cumul net s'élève à € 1044 millions. Cette croissance compense largement le recul modéré des ventes de la franchise Keppra[®] (- 5%) à € 504 millions, ainsi que la baisse enregistrée dans les marchés émergents¹ et au Japon, celle-ci étant principalement due à des effets de change défavorables et au déclin de la franchise allergie, respectivement. À taux de change constants, les ventes nettes dans les marchés émergents ont enregistré une progression de 5%. Au Japon, grâce aux produits-clés d'UCB, les ventes nettes ont affiché une croissance solide de 47% après ajustement en fonction de la franchise allergie.

€ million	9M 2014	9M 2013	Actual	Constant
Revenue	2 647	2 499	6%	8%
Net sales CVN	1 044	847	23%	26%
Cimzia[®]	561	423	32%	36%
Vimpat[®]	335	294	14%	17%
Neupro[®]	148	130	15%	15%
Keppra[®]	504	532	-5%	-3%

Perspectives financières confirmées : le chiffre d'affaires de 2014 devrait se situer entre approximativement €3,5 et 3,6 milliards ; l'EBITDA récurrent devrait osciller entre € 740 et 770 millions environ. Un résultat de base par action entre € 1,90 et 2,05 est attendu, sur la base d'environ 192 millions d'actions en circulation.

Les ventes de *Cimzia*[®] (*certolizumab pegol*), indiqué dans le traitement de maladies inflammatoires induites par le facteur TNF, ont poursuivi leur progression. L'accès aux médicaments n'a cessé de progresser et inclut désormais les patients du Japon (avec le partenaire Astellas) souffrant d'arthrite rhumatoïde, les patients des États-Unis souffrant de rhumatisme psoriasique évolutif ou de spondylarthrite ankylosante active et les patients de l'UE souffrant de rhumatisme psoriasique évolutif ou de spondylarthrite axiale active sévère.

€ million	9M 2014	9M 2013	Actual	CER
North America	345	271	27%	31%
Europe	168	120	40%	40%
Japan	25	14	76%	94%
Emerging markets¹	4	4	-8%	-1%
Rest of the World	19	14	32%	37%
Total Cimzia[®]	561	423	32%	36%

Les ventes de *Vimpat*[®] (*lacosamide*), en tant que traitement d'appoint de l'épilepsie, ont poursuivi leur croissance. Aux États-Unis, *Vimpat*[®], en tant que monothérapie chez les épileptiques adultes atteints de crises partielles a été homologué et mis sur le marché en septembre. Les autorités américaines ont également approuvé la nouvelle possibilité d'administration d'une dose d'attaque unique pour toutes les formes de *VIMPAT*[®].

€ million	9M 2014	9M 2013	Actual	CER
North America	243	224	9%	12%
Europe	81	64	27%	27%
Emerging markets¹	4	2	68%	81%
Rest of the World	7	4	59%	67%
Total Vimpat[®]	335	294	14%	17%

Neupro® (rotigotine), le patch indiqué dans le traitement de la maladie de Parkinson et du syndrome des jambes sans repos poursuit sa croissance, notamment grâce à son lancement sur le marché japonais en 2013 par notre partenaire Otsuka.

€ million	9M 2014	9M 2013	Actual	CER
North America	30	28	9%	12%
Europe	102	94	8%	8%
Japan	12	5	>100%	>100%
Emerging markets¹	1	1	8%	16%
Rest of the World	3	2	87%	91%
Total Neupro®	148	130	15%	15%

Les ventes nettes de l'antiépileptique Keppra® (levetiracetam) baissent suite à l'expiration du droit d'exclusivité aux États-Unis et en Europe. E Keppra® affiche une croissance solide au Japon (partenaire Otsuka) et dans les marchés émergents.

€ million	9M 2014	9M 2013	Actual	CER
North America	152	165	-8%	-5%
Europe	204	237	-14%	-14%
Japan	53	42	25%	38%
Emerging markets¹	68	57	20%	29%
Rest of the World	28	31	-9%	-8%
Total Keppra®	504	532	-5%	-3%

Informations concernant le pipeline :

En juin, UCB et la Banque européenne d'investissement (BEI) se sont associées pour accélérer l'élaboration de nouveaux médicaments. Cet accord innovant vise à assurer un « financement de co-développement à risques partagés » d'un montant maximum de € 75 millions, destinés à l'élaboration de composés spécifiques d'UCB.

En juillet, UCB et Dermira ont conclu une collaboration stratégique en dermatologie visant à élargir l'accès des patients à Cimzia®. Cette collaboration donne à Dermira le droit exclusif de développer Cimzia® pour le traitement du psoriasis aux États-Unis, au Canada et dans l'Union européenne.

Également en juillet, les résultats positifs pour la dernière étude de phase 3 ont démontré que le *brivaracetam* réduisait la fréquence des crises épileptiques partielles et améliorait les taux de réponse de façon statistiquement significative. Les effets secondaires les plus fréquemment rencontrés étaient de la somnolence, des nausées, de la fatigue et des maux de tête. Cette étude visait à évaluer l'efficacité et l'innocuité du *brivaracetam* (100 et 200 mg/jour, sans titrage) par rapport à un placebo, en tant que traitement d'appoint chez des adultes atteints d'épilepsie focale avec des crises partielles non totalement contrôlées, malgré un traitement par un ou deux antiépileptiques concomitants. Les soumissions auprès des autorités réglementaires européennes et américaines sont prévues pour début 2015.

UCB4940 et UCB5857, deux molécules pour les maladies immunologiques, ont passé le stade de l'étude de phase 1 avec succès. Les études de phase 2 pour UCB4940 ont commencé en juin et les premiers résultats sont attendus dans le courant du deuxième semestre de 2015. Les études de phase 2 pour UCB5857 devraient commencer début 2015. Un nouveau composant est entré en phase 1 : UCB7665, une grande molécule pour les maladies immunologiques.

Tous les autres projets neurologiques et immunologiques en phase de développement clinique se poursuivent également comme escompté.

Pour plus d'informations :

Investor Relations

Antje Witte, Investor Relations, UCB
T +32.2.559.9414, antje.witte@ucb.com

Alexandra Deschner, Investor Relations, UCB
T +32.2.559.9283, alexandra.deschner@ucb.com

Corporate Communications

France Nivelles, Global Communications, UCB
T +32.2.559.9178, france.nivelles@ucb.com

Laurent Schots, Media Relations, UCB
T+32.2.559.92.64, Laurent.schots@ucb.com

A propos d'UCB

UCB (www.ucb.com) est une société biopharmaceutique établie à Bruxelles (Belgique) qui se consacre à la recherche et au développement de nouveaux médicaments et de solutions innovantes destinés aux personnes atteintes de maladies graves du système immunitaire ou du système nerveux central. Employant plus de 8.700 personnes réparties dans près de 40 pays, UCB a généré un chiffre d'affaires de EUR 3,4 milliards en 2013. UCB est cotée sur le marché Euronext de Bruxelles (symbole : UCB).

Déclarations prospectives

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur les plans, estimations et convictions actuels du management. Toutes les déclarations, hormis celles qui ont trait à des faits historiques, peuvent être considérées comme des déclarations prospectives, notamment les estimations du chiffre d'affaires, des marges d'exploitation, des dépenses en immobilisations, des liquidités, d'autres données financières, des résultats juridiques, politiques, réglementaires ou cliniques attendus et d'autres estimations et résultats. De par leur nature, ces déclarations prospectives ne constituent pas une garantie de performances futures ; elles sont soumises à des risques, incertitudes et hypothèses qui peuvent donner lieu à des différences significatives entre les résultats réels et les résultats sous-entendus dans les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué de presse. Figurent parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences : l'évolution du contexte économique général, du domaine d'activité et de la concurrence, l'impossibilité d'obtenir les homologations réglementaires nécessaires ou de les obtenir selon des conditions acceptables, les coûts associés à la recherche et développement, l'évolution des perspectives pour les produits du pipeline ou les produits en phase de développement par UCB, les effets de décisions judiciaires ou d'enquêtes publiques futures, les réclamations pour responsabilité du fait de produits, les obstacles à la protection des produits ou produits candidats par brevets, l'évolution de la législation ou de la réglementation, les fluctuations des taux de change, l'évolution ou les incertitudes de la législation fiscale ou de l'administration de cette législation, et le recrutement et la rétention des collaborateurs. UCB fournit ses informations à la date du présent communiqué de presse, et déclare expressément n'avoir nullement l'obligation d'actualiser les informations contenues dans le présent communiqué de presse, que ce soit pour confirmer les résultats réels ou faire état de l'évolution de ses attentes. Rien ne permet de garantir que les nouveaux produits candidats du pipeline feront l'objet d'une autorisation de mise sur le marché ou que de nouvelles indications seront développées et homologuées pour les produits existants. S'agissant des produits ou produits potentiels qui font l'objet de partenariats, de joint-ventures ou de collaborations pour l'obtention d'une homologation, des différences peuvent exister entre les partenaires. Par ailleurs, UCB ou d'autres sociétés pourraient identifier des problèmes de sécurité des effets indésirables ou des problèmes de fabrication après la mise sur le marché de ses produits. Enfin, le chiffre d'affaires peut être influencé par les tendances internationales et nationales en matière de contrôle des coûts pour les soins de santé et les établissements de soins, par les politiques de remboursement imposées par les tiers payeurs, ainsi que par la législation régissant la tarification et le remboursement des produits biopharmaceutiques.